



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### MANIFESTATIONS D'AGRICULTEURS À LA FRONTIÈRE FRANCO-ESPAGNOLE : LE PRÉFET APPELLE L'ENSEMBLE DES USAGERS À ANTICIPER LES BLOCAGES

à Pau, le 31 mai 2024

Des manifestations de différentes organisations agricoles (*Ultras de l'A64 ; Coordination rurale*) sont prévues lundi 3 juin 2024 sur différents points de la frontière pyrénéenne, des Pyrénées-Atlantiques aux Pyrénées-Orientales.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, ces manifestations concerneront les points suivants :

- le péage de Biriadou (A63) ;
- le Col du Somport (RN134) ;
- le Col du Pourtalet (RD934) ;

Dans ce contexte, et en lien avec le préfet des Pyrénées-Atlantiques, le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest a pris diverses mesures pour assurer la gestion de la circulation des véhicules poids lourds ainsi que des véhicules légers, dans l'optique de garantir la sécurité des usagers.

#### **1/ Concernant la circulation des véhicules poids lourds > 7,5 tonnes :**

Des blocages de la circulation des véhicules poids-lourds >7,5 tonnes sont anticipés sur l'ensemble des points frontaliers mentionnés ci-dessus.

#### **Cabinet du préfet**

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h  
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : [pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64    

Afin d'y faire face, et de fluidifier la circulation du trafic le jour de l'évènement, une dérogation à l'interdiction de circulation des véhicules poids lourds est prise par le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, pour le dimanche 2 juin 2024. Cette dérogation concerne l'ensemble des départements de la zone Sud-Ouest, une mesure similaire devant être prise pour les départements de la zone Sud.

**A titre exceptionnel, les véhicules poids lourds pourront donc circuler sur les autoroutes dans ces départements, dont les Pyrénées-Atlantiques, le dimanche 2 juin 2024.**

En cas d'impossibilité de circuler le lundi 3 juin, jour de la manifestation, des mesures de stockage seront activées sur différents secteurs et pourront durer jusqu'à la fin de l'évènement, prévu pour durer au maximum 24 heures.

**En conséquence, et afin d'éviter l'immobilisation de poids-lourds >7,5 tonnes en nombre important, le préfet appelle donc les transporteurs et véhicules poids-lourds >7,5 tonnes à anticiper ou reporter leurs déplacements prévus pour la journée du lundi 3 juin 2024.**

## **2/ Concernant la circulation des véhicules légers :**

Contrairement aux véhicules poids lourds, les véhicules légers devraient pouvoir circuler et traverser la frontière, malgré le déroulement de la manifestation.

Toutefois, et compte tenu des risques importants de congestion des itinéraires principaux et secondaires des secteurs concernés (côte basque / vallée d'Aspe), **les conducteurs de véhicules légers sont fortement invités à favoriser le report de leurs déplacements, ou à privilégier les solutions de report modal ou de covoiturage.**

Afin d'éviter une aggravation de la congestion sur le segment sud de l'autoroute A63, **les échangeurs suivants seront fermés dans le sens France-Espagne, dès le début de la manifestation sur le secteur de Biriadou, prévu vers 9h :**

- Échangeur n° 4 : Biarritz (La Négresse) ;
- Échangeur n° 3 : Saint-Jean-de-Luz Nord ;
- Échangeur n° 2 : Saint-Jean-de-Luz Sud ;
- Échangeur n° 1 : Biriadou.

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques rappelle les conseils habituels de prudence aux usagers qui circuleraient à proximité des zones concernées ou des zones de stockage des véhicules poids lourds, et la nécessité d'adapter leur vitesse de circulation.

**Le préfet invite également les usagers de la route à se tenir régulièrement informés de l'évolution de la situation, par les différents canaux d'information :**

- ✓ les réseaux sociaux de la préfecture (Facebook, X) ;
- ✓ sur Radio Vinci Autoroutes 107.7 FM ;
- ✓ sur Bison Futé : <https://www.bison-fute.gouv.fr/maintenant.html>
- ✓ sur le site internet dédié au trafic routier du Conseil départemental : <https://inforoute.le64.fr/>